



Moi(s) Sans Tabac

Foire aux questions

2017

1- Pourquoi le mois de l'opération est le mois de novembre ?

3 raisons :

- En octobre, de nombreuses manifestations sont organisées, notamment « Octobre Rose »
- En décembre, les fêtes de fin d'année ne sont pas propices à l'arrêt du tabac
- Un fumeur pourra utiliser son forfait de remboursement des substituts Nicotiniques 2016 pour la fin de l'année et celui de 2017 pour le début de l'année 2017.

2- Quel est le retour de l'opération 2016 ?

- 180 150 participants
- 620 00 Kits distribués
- Le nombre de visiteurs de Tabac Info Service.fr a été multiplié par 4 de mi-octobre à mi-novembre.
- Le service téléphonique Tabac info Service a reçu 35% d'appel de plus qu'à la même époque les années passées.

3- Les traitements et substituts sont-ils autorisés pour les adolescents ?

Les substituts nicotiniques peuvent être utilisés le cas échéant pour aider les jeunes qui sont physiquement dépendants du tabac à partir de l'âge de 15 ans. Ces traitements sont en vente libre dans les pharmacies.

En ce qui concerne le Bupropion LP, il ne peut être prescrit qu'aux personnes de plus de 18 ans. Son utilisation comporte des contre-indications et précautions d'emploi à respecter.

4- Quel est le montant du forfait de remboursement des substituts nicotiniques ?

L'arrêt du tabac permet de faire des économies, même en comptant les frais liés au sevrage. Pour vous aider à arrêter de fumer, l'Assurance Maladie rembourse les traitements par substituts nicotiniques prescrits par votre médecin (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de 150 € par année civile et par bénéficiaire à compter du 1er novembre 2016. Pour en savoir plus sur les montants remboursés, rendez-vous sur le site de l'Assurance Maladie www.ameli.fr, dans la rubrique « Prévention santé ».

5- Quand sera-t-il possible de commander les outils de l'opération ?

Ainsi, à partir de début septembre, il sera possible de commander gratuitement, en créant un compte sur www.tabac-info-service.fr rubrique Moi(s) sans tabac /partenaires, les éléments suivants :

- o Kit d'aide à l'arrêt
- o Le flyer Moi(s) sans tabac,
- o Le flyer universel Moi(s) sans tabac et la brochure « Arrêter de fumer, pour comprendre », conçus dans une démarche d'accessibilité universelle,
- o L'affiche « Ici, on soutient tous ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer »
- o L'affiche « Ici, on soutient tous ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer, parlons-en aujourd'hui»
- o L'affiche « Ici, on soutient tous ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer, retirez ici votre kit gratuit»
- o L'affiche « En novembre, on arrête ensemble »
- o 3 brochures sur le tabac du catalogue Santé publique France (Arrêt du tabac : besoin d'aide ?, Pourquoi arrêter de fumer ?, Grossesse sans tabac)
- o Des badges
- o Des tee-shirts
- o Des cirés